

## LA CGT FORCE DE PROPOSITION

### POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

#### « LA DRH DE LA VILLE DE PARIS INTÉRESSÉE » !

Dans le cadre du préavis de grève de l'US CGT Ville de Paris (cf en pj) pour la **journée du 8 mars 2018 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail**, la DRH de la ville de Paris a reçu une délégation CGT.

**La DRH n'a pas contesté l'analyse chiffrée de la CGT sur les inégalités salariales au sein de la Ville.** Ces inégalités sont au minimum de 8% et s'élèveraient à bien plus, si la ville rendait visible la part des femmes vacataires en prenant en compte leurs salaires, et ceux des assistantes familiales et maternelles. En effet, les salaires et la précarité de toutes ces collègues ne sont actuellement pas comptabilisés dans les données de la Ville.

#### Voici les réponses à nos revendications

##### 1. Plan de titularisation intégrant les vacataires et les collègues en contrat aidé :

La Ville accepte de regarder de près des mesures de dé-précarisation dans les secteurs les plus touchés par la précarité comme l'animation et les affaires scolaires.

##### 2. Pour des carrières linéaires et contre les primes qui renforcent les discriminations

La DRH se dit d'accord pour une analyse « genrée » des primes qui sont, en effet, source d'inégalités entre les femmes et les hommes, afin de rééquilibrer ces dernières.

La DRH accepte l'idée d'une analyse de 2 secteurs en termes d'évolution de carrière (une, à majorité masculine et une plus féminine comme le secteur administratif, par exemple).

##### 3. Remplacement des congés maternités :

La DRH n'avait jamais pris en compte cette question sous l'angle de l'égalité professionnelle ! Elle se dit favorable pour étudier, dans les secteurs comme le social, la petite enfance, comment prévenir les situations de «transfert» de charges, sur les équipes, lors de départ en congé maternité ...

##### 4. Amélioration de la prise des congés maternité :

La DRH accepte de faire un rappel aux encadrant-e-s afin qu'il n'y ait pas de retard, en termes d'évolution de carrière, pour les agentes suite à un congé maternité et que soient améliorées les conditions de travail des femmes enceintes. Elle propose une « plaquette sur les droits des femmes enceintes ».



5. Reconnaissance de la pénibilité du travail dans les secteurs à majorité féminine : La DRH continue d'accompagner les reconversions... Elle entend l'idée d'une meilleure visibilité et prévention, notamment des risques psycho-organisationnels qui touchent davantage les femmes.
6. Plan de prévention avec formation de qualité en la matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : La DRH partage cette demande.

## LA CGT EN ACTIONS LE 8 MARS DANS LA RUE !



**CONTINUONS À NOUS MOBILISER POUR QUE LA VILLE PASSE DES PAROLES AUX ACTES ET VITE !**

**POUR DES NÉGOCIATIONS SUR DES MESURES CONCRÈTES POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, SUR LES SALAIRES, L'EMPLOI !**

**RENDEZ-VOUS MAINTENANT JEUDI 22 MARS, DANS LA RUE, POUR :**

**DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS, DES EMPLOIS STATUTAIRES ET LA TITULARISATION DE TOUS LES PRÉCAIRES !**

19/03/2018

**MANIFESTATION ET GRÈVE JEUDI 22 MARS  
14H : BERCY - BASTILLE**



Contact US CGT: [femmes.mixité@us-cgt-spp.org](mailto:femmes.mixité@us-cgt-spp.org)

Tel : 01 44 52 77 05 Fax 01.44.52.77.29  
Mail : [cgt@us-cgt-spp.org](mailto:cgt@us-cgt-spp.org)  
Site : <http://us-cgt-spp.org/>